



## Négligence médicale : oubli compresse lors d'une épisiotomie

Par **Meliemelo**, le **29/09/2014** à **01:47**

Bonjour

J'ai accouché il y a 2 semaines par voie basse, en clinique privée. Mon gynéco fait parti d'un cabinet qui utilise la clinique pour y faire accoucher ses patientes. J'ai signé un devis d'honoraires à l'ordre de ce gynéco. Mon accouchement se déroulant en pleine nuit, mon gynéco n'était pas présent et le gynéco de garde (de la clinique) est venu et m'a fait accoucher en 8 min !!!!! Avec en plus une épisiotomie pour accélérer le mouvement! Malheureusement pour moi il a oublié un paquet de compresses qui sert à stopper les saignements le temps de recoudre ! Chaque jour j'ai informé les sages femmes que j'avais de plus en plus mal, mais elles n'ont pas cherché la cause. Au bout de 4j je suis rentrée chez moi et le surlendemain j'avais tellement mal que j'ai regardé ce qui s'était passé, j'ai vu les compresses, appelé la maternité, et là ils m'ont dit de les sortir moi-même !! Ce que j'ai réussi à faire ... Puis je me suis rendue sur place avec les compresses pour gueuler et exiger un examen, ce que j'ai eu. Les analyses (que j'ai fini par récupérer) ont révélé plusieurs types de bactéries, et j'ai été sous antibio une semaine.

La j'ai contacté le CRCI pour connaître les démarches et on m'a répondu que sans séquelle je n'aurai droit à aucune indemnisation. Mon gynéco a tenté d'excuser son collègue de garde en m'expliquant que de toute façon le problème était qu'il n'y avait pas de protocole pour les accouchements par voie basse (comptage des compresses par ex)

Je ne sais pas quoi faire maintenant, qui contacter, ou écrire .... Pour empêcher que cette négligence ne recommence pour d'autres après moi, pour que le gynéco se fasse taper sur les doigts, et tenter d'obtenir au mieux une indemnité

Par **ARX**, le **10/11/2014 à 19:19**

Bonsoir,

Vous pouvez écrire un courrier à la Direction de la clinique relatant les faits que vous avez décrits.

Un courrier de réponse vous sera envoyé, il précisera quelles actions seront mises en oeuvre afin que cet oubli ne se reproduise pas.

Avez-vous rencontré l'obstétricien de garde qui vous a fait accoucher, suite à cette erreur?

Cordialement,

ARX

Par **Meliemelo**, le **10/11/2014 à 22:25**

Absolument pas lorsque je suis revenue avec les compresses j aurais dû en voir un car le sage femme est allé le chercher .... Et au bout de 20 min il est revenu seul en nous disant que l on pouvait partir , je n ai pas insisté malheureusement .

Par **ARX**, le **12/11/2014 à 22:00**

Bonsoir,

L'important est de pouvoir renouer le contact avec l'obstétricien afin que vous puissiez obtenir des explications sur ce qui s'est passé.

Avez-vous tenté de le joindre depuis votre dernier passage à la Clinique?

Cordialement,

ARX

Par **Meliemelo**, le **12/11/2014 à 22:07**

Alors ce qu'il s'est passé c'est que j'ai discuté avec l'obstétricien qui s'occupait de mon suivi de grossesse et qui ne m'a faite accoucher car non de garde à ce moment là . Il m'a bien expliqué que ça arrivait ce genre d'oubli car il n'y a pas de process de comptage des compresses lors d'un accouchement par voie basse .

Par **ARX**, le **12/11/2014 à 23:40**

Vous avez accouché par voie basse, les conséquences d'un oubli de compresse sont donc moindre par rapport à un oubli de compresse lors d'une césarienne.

Toutefois, il apparaît important que vous en informiez l'établissement afin qu'il réalise un débriefing sur ce qui s'est passé, permettant d'éviter que cet incident ne se reproduise à nouveau et dans un souci d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Cordialement,

ARX